



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 2025-01 (Taxes foncières 2025)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de sa séance extraordinaire du 16 décembre 2024, le Conseil municipal adoptait le Règlement 2025-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2025).
- 2- Ce règlement a pour objet d'imposer les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2025.
- 3- Ce règlement entre en vigueur de la manière prévue par la Loi.
- 4- Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, sis au 122 Lakeside, Lac-Brome, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Lac-Brome
Ce 17 décembre 2024

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier